

Le curriculum de l'Ontario
11^e et 12^e année

Langues autochtones

A large graphic of a globe is centered on the page. It features a grid of latitude and longitude lines. The globe is rendered in two colors: a thick black outline and a white outline. The background of the entire page is a solid yellow color.

2000

Table des matières

Introduction	2
La place du programme-cadre de langues autochtones dans le curriculum	2
Le programme-cadre de langues autochtones	3
Aperçu	3
Cours et crédits	4
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage	5
Attentes et contenus d'apprentissage	6
Domaines d'étude	6
 <i>Cours :</i>	
Langues autochtones 4, cours ouvert (PLA4) (LNADO-LNODO)	9
Langues autochtones 5, cours ouvert (PLA5) (LNAEO-LNOEO)	16
 Quelques considérations concernant la planification du programme	23
 Grille d'évaluation du rendement	26

An equivalent publication is available in English
under the title *The Ontario Curriculum, Grades 11 and 12:*
Native Languages, 2000.

Cette publication est postée dans le site Web du
ministère de l'Éducation à l'adresse Internet suivante :
<http://www.edu.gov.on.ca>.

Introduction

Le curriculum de l'Ontario, 11^e et 12^e année – Langues autochtones, 2000 sera mis en œuvre à partir de septembre 2001 dans les classes de 11^e année et à partir de septembre 2002 dans les classes de 12^e année des écoles secondaires de langue française de l'Ontario. Le présent document remplace les sections se rapportant aux années supérieures du programme-cadre suivant : *Natives Languages, Part A: Policy and Program Considerations, Primary, Junior, Intermediate and Senior Divisions, 1987*.

Les renseignements communs à tous les programmes-cadres sont publiés dans un document complémentaire intitulé *Le curriculum de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Planification des programmes et évaluation, 2000*. Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère de l'Éducation à l'adresse Internet suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>.

La place du programme-cadre de langues autochtones dans le curriculum

Les recherches dans le domaine de l'éducation des collectivités autochtones confirment que l'apprentissage soutenu d'une langue autochtone renforce chez les élèves la capacité d'apprendre le français, l'anglais ou une autre langue. Dans les communautés des Premières Nations où l'on ne parle pas de langues autochtones, les programmes de langues autochtones permettent de réintroduire cette langue dans la vie quotidienne. Dans les communautés où l'on parle au moins en partie une langue autochtone, les programmes de langues autochtones contribuent au maintien et au développement de la langue. Dans les communautés où l'on parle couramment une langue autochtone, les programmes de langues autochtones permettent d'établir des liens étroits entre la langue et la culture en étendant l'utilisation de cette langue à l'enseignement d'autres matières du programme comme l'histoire.

Pour tous les élèves, l'acquisition d'une autre langue permet de mieux apprécier un autre point de vue et de comprendre la façon dont la communauté qui parle cette langue se représente le monde.

Le programme-cadre de langues autochtones ne vise pas à rendre les élèves parfaitement bilingues, mais il leur offre la possibilité d'acquérir une maîtrise fonctionnelle d'une langue autochtone dont la connaissance peut être approfondie par des études plus avancées ou des contacts avec d'autres personnes parlant cette langue.

La matière de tout cours de langues autochtones peut être combinée à celle d'un ou de plusieurs cours d'une autre discipline afin de créer un cours interdisciplinaire. Les politiques et les modalités applicables à cet égard sont présentées dans un programme-cadre distinct régissant l'élaboration des cours interdisciplinaires.

Le programme-cadre de langues autochtones

Aperçu

Tous les cours de langues autochtones portent sur l'expression orale, la lecture et l'écriture, le vocabulaire, ainsi que les structures linguistiques et grammaticales. L'utilisation des technologies de l'information fait également partie du programme. L'élève se familiarise entre autres avec les codes d'écriture et la phonétique de la langue étudiée et développe une appréciation de la langue et de la culture autochtones. Tous les cours du programme-cadre de langues autochtones lui offrent l'occasion de manifester son identité culturelle et son estime de soi. Les langues autochtones reconnues dans le programme sont les suivantes : cayuga, cri, delaware, mohawk, ojibway, oji-cri et oneida. L'élève peut étudier une ou plusieurs des langues offertes au programme. Tout cours élaboré pour une langue autochtone doit se conformer au cours correspondant décrit dans ce document, afin de permettre aux élèves de réaliser toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage de ce cours.

Les cours de langues autochtones ne correspondent pas à des années d'études. L'élève peut ainsi commencer à étudier une ou plusieurs langues à n'importe quel moment de ses études secondaires. C'est pourquoi la progression est indiquée par niveau et non par année d'études. Le programme-cadre de langues autochtones comporte cinq niveaux pour chaque langue, de la 9^e à la 12^e année; ce sont les cours 1, 2, 3, 4 et 5 (PLA1, PLA2, PLA3, PLA4 et PLA5). Le cours PLA1 est le point d'entrée pour l'élève qui n'a aucune connaissance préalable d'une langue autochtone. L'élève qui commence par le cours PLA1 se rend normalement jusqu'au cours PLA4. Le cours PLA2 est offert à l'élève qui a étudié une langue autochtone pendant au moins quatre années au palier élémentaire et a réussi le cours PLA1 ou un test de compétences linguistiques.

L'élève qui commence par le cours PLA2 se rend normalement jusqu'au cours PLA5. Les cours PLA3 sont offerts à l'élève qui a réussi les cours PLA2 ou un test de compétences linguistiques; les cours PLA4 sont offerts à l'élève qui a réussi les cours PLA3 ou un test de compétences linguistiques; les cours PLA5 sont offerts à l'élève qui a réussi les cours PLA4 ou un test de compétences linguistiques.

Ce document présente les attentes et les contenus d'apprentissage établis pour les niveaux PLA4 et PLA5. Les cours PLA4 et PLA5 mettent l'accent sur l'acquisition de compétences de communication de plus en plus complexes et sur l'intégration de la philosophie, de la spiritualité et des valeurs autochtones acquises en étudiant la langue.

Comme il est énoncé dans *Le curriculum de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Planification des programmes et évaluation, 2000*, le nouveau curriculum des écoles secondaires est composé de plusieurs types de cours. (Voir le document ci-mentionné pour une description des différents types de cours offerts dans les écoles secondaires.) Cependant, tous les types de cours ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les disciplines. Le programme-cadre de langues autochtones n'offre qu'un seul type de cours, soit le cours ouvert.

Le tableau ci-dessous donne l'éventail des codes de cours pour les niveaux 4 et 5 du programme-cadre de langues autochtones. Les codes de cours sont formés de cinq caractères : les trois premiers indiquent la langue, le quatrième précise le niveau du cours (soit D pour le niveau 4 et E pour le niveau 5) et le cinquième indique le type de cours (soit O pour les cours ouverts). Les trois premiers caractères des cours de langues autochtones sont les suivants :

LNA – cayuga	LNM – mohawk
LNC – cri	LNN – oneida
LND – delaware	LNO – ojibway
LNL – oji-cri	

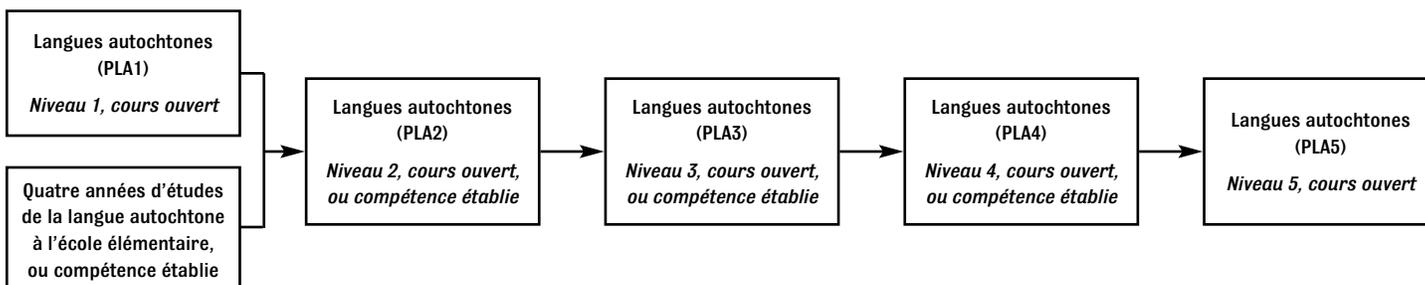
On devrait utiliser le code de cours approprié pour identifier chaque cours. Par exemple, le code LNNDO renvoie au cours ouvert du niveau 4 de la langue oneida, tandis que le code LNDEO renvoie au cours ouvert du niveau 5 de la langue delaware.

Langues autochtones, niveaux 4 et 5

Niveau	Cours	Type	Code	Préalable
4	Langues autochtones 4 (PLA4)	Ouvert	LNADO–LNODO	PLA3 ou compétence établie
5	Langues autochtones 5 (PLA5)	Ouvert	LNAEO–LNOEO	PLA4 ou compétence établie

N.B. : Chacun des cours ci-dessus vaut un crédit.

Organigramme des préalables pour les langues autochtones



Cours et crédits

De par leur conception, les cours des niveaux 4 et 5 sont censés être offerts sous forme de cours donnant droit à un crédit entier. Cependant, on pourra élaborer des demi-cours donnant droit à des demi-crédits pour les programmes spécialisés pourvu que le cours original ne constitue pas une condition d'admission à un programme universitaire. Les universités détermineront pour leurs programmes les cours requis au secondaire, lesquels devront être offerts sous forme de cours donnant droit à un crédit entier afin de permettre aux élèves de satisfaire aux conditions d'admission.

Du niveau 1 au niveau 5, les demi-cours exigent un minimum de 55 heures d'enseignement et doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Les deux demi-cours doivent ensemble inclure toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage du cours dont ils sont tirés. Les attentes et les contenus de tous les domaines d'étude du cours original doivent être répartis entre les deux demi-cours de la meilleure façon possible pour permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés dans le temps alloué.
- Un cours dont la réussite est préalable à un autre cours peut aussi être offert sous forme de demi-cours, mais l'élève doit réussir les deux demi-cours pour obtenir ce préalable. L'élève n'est pas tenu de terminer les deux demi-cours si le cours original ne constitue pas un préalable à un cours qu'il ou elle a l'intention de suivre par la suite.
- Le titre de chaque demi-cours doit préciser «Partie 1» ou «Partie 2». Un demi-crédit (0,5) sera inscrit dans la colonne des crédits du bulletin scolaire et du relevé de notes de l'Ontario.

Les conseils scolaires s'assureront que tous les demi-cours respectent les conditions ci-dessus et feront rapport annuellement sur tous les demi-cours au ministère dans les rapports de septembre des écoles.

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

Pour bien communiquer dans la langue étudiée, il ne suffit pas que l'élève se serve d'expressions apprises par cœur. Il doit pouvoir utiliser le vocabulaire et des structures linguistiques dans divers contextes, se familiariser avec certaines particularités de la langue et en apprécier les subtilités.

On doit enseigner les compétences linguistiques nécessaires en suivant l'approche communicative. Cette approche met l'accent sur l'utilisation intense de la langue en classe. L'élève se sert de la langue étudiée dans les conversations courantes et pour discuter de diverses questions. Il ou elle apprend donc à s'exprimer naturellement lors d'échanges spontanés qui consolident les exercices de base. Cette méthode insiste aussi sur l'acquisition de structures grammaticales correctes et sur l'importance de s'exprimer de façon claire et précise.

Il est important que l'élève ait l'occasion d'apprendre de différentes façons : individuellement ou en équipe; seul ou sous la direction du personnel enseignant; par le biais d'activités pratiques; et par l'entremise d'exercices effectués à la suite de démonstrations faites en classe. Il n'existe pas qu'une seule bonne façon d'apprendre ou d'enseigner. La nature du programme-cadre de langues autochtones se prête à une variété de stratégies, qui devraient être adaptées selon les attentes du cours et les besoins des élèves.

L'enseignement de la langue par l'approche communicative peut prendre plusieurs formes, selon les objectifs de l'enseignante ou l'enseignant. Il est aussi possible de faire appel à des activités dirigées par les élèves et à des stratégies multidisciplinaires, lesquelles permettent d'établir des rapports entre la langue étudiée et d'autres matières, comme la géographie et l'histoire.

Dans le cadre des programmes de langues autochtones, le personnel enseignant doit travailler en collaboration avec la direction de l'école et la communauté afin d'établir des objectifs d'apprentissage réalistes, de choisir le dialecte et l'orthographe appropriés, d'élaborer des plans à long terme et de prendre part à la révision périodique du programme. Il est aussi important que le personnel enseignant participe à l'organisation d'activités spéciales au niveau de l'école, comme la Semaine de la langue. L'enseignante et l'enseignant doivent également encourager les élèves du programme de langues autochtones à utiliser la langue étudiée dans les soirées théâtrales et les différents clubs de l'école.

Les enseignantes et enseignants des cours de français, d'anglais et de langues internationales peuvent avoir recours à des techniques et des activités qui ressemblent à celles utilisées par le personnel enseignant des cours de langues autochtones. De même, le personnel enseignant des programmes de langues autochtones peut adapter les activités et le matériel didactique utilisés dans les autres cours de langue. Des rencontres régulières entre les différents secteurs d'enseignement des langues, afin de discuter des méthodes et des stratégies pédagogiques, sont donc particulièrement fructueuses.

Attentes et contenus d'apprentissage

Les cours sont divisés en domaines d'étude. À chaque domaine correspondent des attentes et des contenus d'apprentissage. Les attentes décrivent en termes généraux les connaissances et les habiletés que les élèves doivent avoir acquises à la fin de chaque cours, tandis que les contenus d'apprentissage décrivent en détail ces connaissances et ces habiletés. Les élèves démontreront leur compréhension de la matière dans leur travail en classe, leurs recherches ainsi que lors d'épreuves et d'examens qui servent à évaluer leur rendement.

Les contenus sont répartis en plusieurs rubriques, lesquelles portent chacune sur des aspects particuliers des connaissances et des habiletés traitées dans le cours. Cette répartition pourra aider le personnel enseignant à planifier les activités d'apprentissage. Cependant, le fait d'organiser les cours selon des rubriques et des domaines d'étude ne signifie pas que les attentes et les contenus d'une rubrique ou d'un domaine doivent être abordés séparément.

Plusieurs des contenus comprennent des exemples entre parenthèses. Ces exemples illustrent le type d'habileté, la portée de l'apprentissage ou le degré de complexité recherché. Il ne faut pas les considérer comme des listes exhaustives ou obligatoires des notions à étudier. Ces exemples ne sont donnés que pour guider le personnel enseignant.

Certaines des attentes établies pour les cours de langues autochtones sont reprises dans la série des cours en raison de la nature complexe et progressive de l'acquisition des compétences et du fait que chaque élève commence le programme avec des antécédents particuliers.

Les attentes décrites pour les cours PLA4 et PLA5 s'appliquent aux sept langues autochtones reconnues dans le programme : cayuga, cri, delaware, mohawk, ojibway, oji-cri et oneida.

Domaines d'étude

Les contenus d'apprentissage des cours de langues autochtones au palier secondaire sont répartis en trois domaines, qui correspondent aux trois champs d'application de la langue. Ces trois domaines sont la communication orale, la lecture et l'écriture. Les attentes donnent un aperçu de ce que l'élève doit connaître et être en mesure de faire à la fin de chaque cours. Toutes les compétences et les connaissances décrites dans les attentes à la fin de chaque cours consolident les objectifs du programme de langues autochtones. Elles portent principalement sur des exercices linguistiques spontanés et dirigés, et sur la sensibilisation de l'élève à la structure et au mode de fonctionnement de la langue étudiée. Pour tous les cours, le programme d'études vise l'acquisition d'une gamme de compétences essentielles en communication orale, en lecture et en écriture. De plus, il inclut les bases de l'orthographe et les fondements de la grammaire ainsi que les habiletés nécessaires pour parler correctement la langue. L'élève doit acquérir ces compétences linguistiques en utilisant différentes ressources d'apprentissage comme la documentation écrite et les médias électroniques.

En ce qui concerne les structures grammaticales et syntaxiques, les conditions préalables sont regroupées dans chaque cours à la suite du domaine écriture. Ces habiletés et compétences doivent être acquises dans le contexte des activités de communication orale, de lecture et d'écriture.

Communication orale. Le nouveau curriculum de l'Ontario sur les langues autochtones insiste sur les compétences de communication orale afin d'aider l'élève à comprendre et à communiquer, à s'exprimer clairement et avec aisance et à utiliser divers médias pour transmettre ses idées. L'acquisition de la langue parlée donne à l'élève les bases nécessaires pour apprendre à lire et à écrire. Comme l'écoute et la parole sont indissociables dans la vie courante, ces compétences doivent être développées simultanément en classe.

L'élève devrait avoir de nombreuses occasions d'utiliser la langue autochtone dans des contextes réels. En voici quelques exemples :

- écouter la langue autochtone de vive voix ou à partir d'enregistrements de personnes d'âge varié, parlant à des rythmes différents, dans de nombreux dialectes;
- discuter de diverses questions, lire la documentation disponible, discuter de sujets d'actualité et de questions d'intérêt personnel;
- préparer et présenter des exposés oraux;
- jouer divers rôles dans des saynètes et participer à des jeux de simulation;
- réaliser des enquêtes et des entrevues.

Lecture. La lecture est un processus complexe qui permet de faire le lien entre la parole et l'écriture. En lisant, l'élève approfondit les habiletés et les compétences qu'il ou elle a acquises en communiquant oralement. Des activités orales avant la lecture permettent d'élargir le vocabulaire, d'établir le contexte du sujet traité et de faire des liens entre le texte et les connaissances et expériences personnelles. L'élève est ainsi en mesure, de mieux comprendre ce qu'il ou elle lit, de réfléchir au contenu du texte et de réagir à son message. Les activités orales jouent un rôle important en lecture en rendant le texte plus accessible à l'élève.

Un programme de lecture bien structuré permet à l'élève de lire en cherchant à mieux comprendre ce qu'il ou elle lit. Un tel programme renforce aussi la langue apprise oralement, enrichit le répertoire lexical de l'élève et constitue une source d'information et d'agrément. La lecture à haute voix permet à l'élève d'adopter une prononciation et une intonation correctes.

L'élève doit lire une gamme de textes de formes, de genres et de styles différents, parmi les œuvres des auteurs autochtones. Ces textes doivent convenir à son âge, à son intérêt et à son niveau de compétence dans la langue autochtone. Ces documents peuvent être des affiches, des tableaux, des menus, des paroles de chansons, des légendes, des poèmes, des livres, des articles de revues ou de journaux, et des extraits provenant de sources électroniques.

L'élève applique toutes les stratégies de lecture de base pour mieux comprendre le texte (p. ex., indices visuels et verbaux, informations tirées du contexte et connaissance des formes usuelles et des structures syntaxiques et grammaticales).

Bien que la liste des attentes donne l'impression que les compétences requises pour lire sont des compétences distinctes, elles reflètent, en fait, les facettes d'un processus intégré. Il est préférable de les appliquer dans un contexte que l'élève trouve pertinent et qui l'encourage à réfléchir à ce qu'il ou elle lit.

Les enseignantes et enseignants responsables des cours de langues autochtones doivent être prêts à faire preuve d'initiative en créant des textes, en faisant appel aux ressources disponibles et en adaptant le matériel dont ils disposent à des fins diverses. Les enseignantes et enseignants des divers cours de langues, soit les langues autochtones, le français, les programmes ALF et PDE, l'anglais langue seconde et les langues internationales, sont invités à collaborer et à partager le matériel didactique dans toute la mesure du possible.

Écriture. Le programme de langues autochtones met l'accent sur les compétences de base correspondant aux structures grammaticales et syntaxiques (grammaire, orthographe et vocabulaire) que l'élève doit acquérir afin de rédiger des textes de façon claire. Les activités d'écriture renforcent et enrichissent les composantes de la langue orale. Les activités de préécriture favorisent l'acquisition du vocabulaire, placent le sujet dans son contexte et font appel aux connaissances ou aux expériences personnelles des élèves.

En lisant des textes variés, l'élève élargit sa connaissance du vocabulaire et apprend à modifier la structure des phrases ainsi que l'organisation et le ton d'un texte. Pour bien écrire et communiquer ses idées avec aisance et clarté, l'élève doit avoir de nombreuses occasions de rédiger des textes à des fins diverses et pour des publics différents.

Les activités d'écriture qui s'avèrent pertinentes pour l'élève et le poussent à réfléchir de façon créative l'aident également à acquérir une maîtrise des compétences de base. Le personnel enseignant peut juger nécessaire, voire souhaitable à certains moments, d'axer son enseignement sur un aspect particulier de la grammaire, de l'orthographe ou du vocabulaire.

L'écriture est un processus complexe qui fait appel à des compétences diverses et requiert l'exécution de tâches variées. L'élève doit avoir de nombreuses occasions d'écrire et d'appliquer les diverses étapes du processus d'écriture, qui mettent chacune l'accent sur des tâches particulières. Les principales étapes du processus d'écriture sont les suivantes : recherche des idées à l'aide de discussions et de séances de remue-méninges; choix d'un sujet et définition de l'objectif et du public visés; élaboration d'un plan; rédaction d'une première ébauche; révision subséquente pour assurer la cohérence et la clarté du texte; correction des fautes d'orthographe, de grammaire et de ponctuation; production du texte final illustré au moyen d'éléments visuels.

Chaque étape du processus d'écriture doit faire l'objet d'un enseignement ciblé sur des aspects particuliers de l'écriture. Le personnel enseignant veillera aussi à orienter, à faciliter, à contrôler et à évaluer les progrès des élèves.

Le programme-cadre de langues autochtones doit offrir à l'élève des occasions d'utiliser la technologie de l'information pour réaliser des travaux multimédias et des vidéos, pour publier, à l'aide d'un ordinateur, des bulletins de nouvelles, des dessins, des bandes dessinées, des affiches et des saynètes, et pour communiquer avec d'autres élèves qui apprennent une langue autochtone dans la province, dans une autre province ou dans un autre pays.

Le présent document présente un cadre de travail en français que chaque communauté autochtone peut utiliser pour enseigner le vocabulaire et les structures linguistiques correspondant au dialecte et au système d'écriture. Puisque de nombreuses langues autochtones sont parlées en Ontario, et que certaines ont plusieurs dialectes et différents codes d'écriture, il appartient à chaque communauté de choisir le dialecte et l'orthographe qui seront enseignés dans le programme de langues autochtones.

Langues autochtones 4, cours ouvert (PLA4) (LNADO-LNODO)

Ce cours permet à l'élève d'approfondir sa connaissance de la langue autochtone étudiée et sa compréhension de la philosophie, de la spiritualité et des valeurs qui s'y rattachent. Il lui permet aussi de consolider son sens de l'identité et de renforcer son estime de soi. L'élève enrichit son vocabulaire et utilise plus facilement les expressions idiomatiques de la langue étudiée pour analyser des œuvres littéraires, pour discuter de diverses questions qui intéressent la communauté et pour échanger de l'information de vive voix et par voie électronique.

Préalable : Langues autochtones 3, cours ouvert, ou compétence établie

Communication orale

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- communiquer de façon spontanée dans une variété de contextes.
- démontrer sa compréhension de la richesse de la langue autochtone étudiée.
- utiliser un vocabulaire approprié pour traiter divers sujets.
- comprendre et utiliser des structures linguistiques complexes.
- démontrer sa compréhension du concept de citoyenneté dans la culture autochtone de l'Amérique du Nord.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- démontrer sa compréhension de l'art et des traditions culturelles autochtones et manifester du respect pour la culture autochtone.
- décrire des événements racontés dans des œuvres littéraires.
- interpréter, avec de l'aide, des récits écrits ou oraux.
- analyser une nouvelle.
- décrire les sentiments des personnages d'une histoire.
- expliquer certaines figures de style (p. ex., métaphores).
- définir le concept de citoyenneté et la façon dont il s'applique dans la communauté.

Utilisation des mots et

des structures linguistiques

- utiliser des phrases simples, composées et composées-complexes pour exprimer des concepts et des idées.
- utiliser l'intonation courante.
- parler avec confiance et de façon convaincante de divers sujets tant familiers que nouveaux.
- décrire les différents concepts de citoyenneté dans la culture autochtone de l'Amérique du Nord.
- décrire les rapports entre la personne et le milieu selon la vision du monde de la culture autochtone de l'Amérique du Nord.

Lecture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- analyser différents textes.
- lire une variété de textes pour recueillir de l'information sur différentes orientations culturelles.
- expliquer la vision autochtone du monde en analysant des concepts clés.
- communiquer dans la langue autochtone étudiée avec d'autres élèves par voie électronique.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- démontrer sa compréhension des textes dans une série d'exercices linguistiques (p. ex., remplacer des mots et des tournures de phrases, séparer les composantes d'un message).
- comparer les points communs et les différences entre les personnages et les événements dans un texte.
- lire divers textes à des fins variées (p. ex., se divertir, s'instruire, s'informer).
- interpréter divers textes historiques autochtones (p. ex., Grande loi de la Paix).
- expliquer la cosmologie autochtone en analysant les termes clés (p. ex., famille biologique et famille spirituelle).

Utilisation des mots et

des structures linguistiques

- lire des textes à haute voix, sans hésitation et correctement.
- démontrer sa compréhension des structures linguistiques utilisées dans une gamme de textes.
- interpréter des œuvres littéraires en participant à des exercices oraux (p. ex., en les paraphrasant; en présentant des saynètes).
- utiliser de nouvelles façons d'agencer des structures linguistiques et des mots de vocabulaire appris en lisant une grande variété de textes.
- exprimer ses idées et, en particulier, ses sentiments sur des questions d'actualité dans la langue autochtone étudiée en se basant sur des données provenant de sources électroniques (p. ex., champions sportifs, problèmes de santé, questions historiques).

Écriture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- démontrer sa compréhension des structures linguistiques et des règles d'orthographe.
- exprimer ses idées et ses sentiments et communiquer de l'information.
- rédiger une variété de textes tels que des contes, des légendes et des bandes dessinées.
- utiliser le nouveau vocabulaire avec la ponctuation et les signes diacritiques appropriés.
- communiquer avec d'autres élèves dans la langue autochtone étudiée par voie électronique.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- démontrer sa compréhension de l'art et des traditions culturelles autochtones en utilisant des tournures de phrases et des mots nouvellement appris.
- démontrer sa connaissance de différentes formes de discours (p. ex., texte descriptif, exposé, compte rendu, dissertation, dialogue).
- se servir d'expressions et de mots variés pour exprimer des opinions, des émotions et des idées en communiquant avec des élèves d'autres communautés par voie électronique.
- reconnaître que certains mots et certaines expressions ont plusieurs sens (p. ex., un sens propre et un sens figuré).
- exprimer ses idées et, en particulier, ses sentiments sur des questions d'actualité en communiquant par voie électronique avec d'autres élèves dans la langue autochtone étudiée (p. ex., santé, système judiciaire, différence entre le mode de vie rural et urbain).

Utilisation des mots

et des structures linguistiques

- rédiger une variété de textes (p. ex., nouvelle, poème, article de journal, message publicitaire).
- rédiger un scénario (p. ex., dialogue, bande dessinée).
- utiliser correctement diverses structures linguistiques dans ses textes.

Grammaire, conventions linguistiques et vocabulaire

Chaque langue reflète la culture et la philosophie des personnes qui la parlent. La grammaire, qui donne les règles à suivre pour écrire et parler correctement, encadre la langue. La compréhension de ces règles facilite l'expression des idées et la communication.

Les mots du vocabulaire autochtone sont bien plus chargés de sens que les mots du vocabulaire français ou anglais. Par conséquent, une communication de qualité dans n'importe quelle langue autochtone exige une bonne connaissance de la grammaire et du vocabulaire.

L'apprentissage de la grammaire peut être une activité à la fois utile et agréable qui s'inscrit dans un contexte pratique. Il est possible de recourir à différentes approches pédagogiques en plus de la mémorisation des règles de base. Une connaissance des structures linguistiques et du vocabulaire amène l'élève à réfléchir sur la façon dont s'emploie la langue dans diverses situations. Cette démarche l'incite à s'intéresser davantage à la langue, à améliorer son style d'écriture, à analyser les textes étudiés et à approfondir ses connaissances.

La présente section s'applique aux trois domaines d'étude du cours. L'élève devrait acquérir et appliquer des structures linguistiques par le biais d'activités de communication dans les trois domaines d'étude.

Comme les éléments des deux langues autochtones les plus répandues en Ontario diffèrent profondément (langues algonquines et iroquoiennes), les catégories grammaticales sont présentées séparément.

Structure des phrases

Dans les langues autochtones, les phrases se présentent de diverses façons et peuvent faire appel à un ou à plusieurs éléments du discours : noms, pronoms, verbes, particules et conjonctions. Un verbe et ses affixes, qui reflètent des informations grammaticales telles que la personne, le nombre et le temps, peuvent constituer une phrase complète. Parfois, une particule peut exprimer une pensée complète. Les phrases peuvent également comprendre une ou plusieurs propositions qui seraient apparentées en français à des constructions simples, composées, complexes ou composées-complexes.

Règles d'orthographe et stratégies d'utilisation

- regroupement et reconnaissance des syllabes
- majuscules
- ponctuation
- signes diacritiques
- contractions associées à un débit rapide (langues iroquoiennes)
- ressources pédagogiques pour vérifier l'orthographe (p. ex., listes affichées en classe, textes, dictionnaires, lexiques, technologies de l'information)

Vocabulaire

- utilisation du vocabulaire de base [*liste suggérée* : nombres de 1 à 10 000, opérations mathématiques simples, parenté reliée à l'écologie (terre nourricière), occupations, les arts tels musique, cinéma, danse, théâtre et peinture, activités saisonnières, activités sociales, météo, gouvernement, activités communautaires]
- utilisation de mots nouveaux tirés des unités d'étude, d'une liste de mots établie en classe ou d'une liste de mots personnelle
- utilisation d'un dictionnaire bilingue ou d'un lexique pour enrichir le vocabulaire

Éléments de la langue

Langues algonquines

Verbes

- *Espèce*
 - animé intransitif
 - inanimé intransitif
 - transitif animé
 - transitif inanimé
- *Temps*
 - présent
 - passé simple
 - futur d'intention
 - futur défini
 - forme conjonctive modifiée
 - dualité
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - régulier, irrégulier
 - proximatif
 - obviatif
 - animé intransitif
 - transitif animé
 - inanimé intransitif
 - transitif inanimé
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Ordre*
 - impératif
 - commandements directs et simples
 - dilatoire
 - indépendant
 - simples énoncés
 - conjonctif
 - interrogatif
 - phrases composées
 - phrases complexes
 - phrases composées-complexes
 - conditionnel
 - dubitatif

Négation

- questions oui/non
- négation simple
- prohibitive

Voix

- active
- passive

Noms

- *Espèce*
 - locatif
 - diminutif
 - possessif
 - dépendant
 - péjoratif
 - vocatif
 - prétérit
- *Genre*
 - animé
 - inanimé
- *Emploi*
 - sujet
 - objet
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Pronoms

- *Espèce*
 - personnel
 - dépendant
 - indépendant
 - interrogatif
 - démonstratif
 - possessif
 - indéfini
 - réfléchi
 - dubitatif
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Particules

- *Espèce*
 - interrogation
 - conjonction
 - quantité
 - adverbes de temps, de lieu, de manière, indiquant le degré

Éléments de la langue

Langues iroquoiennes

Verbes

- *Classification*
 - subjectif
 - classification des racines
 - objectif
 - classification des racines
 - transitif
 - intransitif
 - irrégulier
- *Conjugaison*
 - pronoms
 - 1^{re}, 2^e, 3^e personne
 - pronoms personnels
 - singulier
 - singulier-pluriel
 - pluriel
 - temps et aspect
 - impératif
 - interactif
- *Incorporation*
 - emploi des préfixes, suffixes et infixes
 - avec nom
 - adjectivale
 - quantitative
 - préfixes prépronominaux
 - cislocatif
 - translocatif
 - combinaison de préfixes prépronominaux
 - verbes *te-* (mohawk)
 - verbes *de-* (cayuga)
 - négation
 - contraste
- *Verbes irréguliers*

Noms

- *Classification*
 - formel
 - fonctionnel
 - animé
 - inanimé
- *Possessifs indépendants*
 - singulier, singulier-pluriel, pluriel
 - avec locatifs
 - du clan
- *Pronoms indépendants*
- *Numération indépendante*
- *Locatifs indépendants*
- *Adjectifs indépendants*
- *Incorporation*
 - numération
 - possessifs
 - avec verbe
 - construction sans adjectif
 - au pluriel
 - locative
 - quantitative
 - qualitative
 - combinaisons d'incorporations

Phrases

- *Espèces*
 - simples
 - composées
 - complexes
 - composées-complexes
- *Accord de genre*
- *Création de négations*
- *Création de questions*
- *Création de comparaisons*
- *Énoncés indépendants de quantité*
- *Phrases adverbiales*

Particules

- *Espèces*
 - interrogation
 - conjonction
 - quantité
 - adverbes de temps, de lieu, de manière, indiquant le degré

Langues autochtones 5, cours ouvert (PLA5) (LNAEO–LNOEO)

Ce cours permet à l'élève de perfectionner sa connaissance d'une langue autochtone et de la culture qui en est le fondement. L'élève enrichit aussi son vocabulaire, utilise des structures linguistiques complexes et un langage conventionnel. L'élève se sert de la langue pour analyser des œuvres littéraires, discuter de divers sujets controversés (p. ex., développement économique, épanouissement personnel) et étudier les coutumes, les traditions et la vision autochtone du monde. L'élève prend connaissance des différents dialectes de la langue étudiée en communiquant avec d'autres personnes, par exemple les Anciens, par voie électronique.

Préalable : Langues autochtones 4, cours ouvert, ou compétence établie

Communication orale

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- communiquer avec facilité.
- démontrer sa compréhension des concepts de citoyenneté et de parenté (vision du monde autochtone) selon une culture autochtone de l'extérieur de l'Amérique du Nord.
- démontrer sa compréhension des structures de base de la langue conventionnelle et de ses particularités.
- utiliser des structures linguistiques complexes.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- démontrer sa compréhension du mode de vie des membres d'une culture autochtone de l'extérieur de l'Amérique du Nord.
- interpréter des récits oraux et des textes avec une aide minimale.
- expliquer comment le sens de certains mots a changé avec le temps (p. ex., *lait*).
- exprimer son point de vue sur des questions d'actualité selon une perspective autochtone (p. ex., environnement, politique).
- identifier les dialectes parlés dans d'autres communautés et d'autres régions.

Utilisation des mots et

des structures linguistiques

- utiliser un langage technique pour expliquer les tours de main traditionnels (p. ex., plantation et récolte, création de serpent à neige, fabrication de canot).
- utiliser correctement le vocabulaire lors d'un exposé.
- démontrer sa compréhension des structures linguistiques et du vocabulaire utilisés par un Ancien.
- comprendre les conventions de la langue employée dans les cérémonies autochtones.
- parler la langue étudiée de façon naturelle et spontanée.
- commenter différentes définitions de la citoyenneté dans une culture autochtone de l'extérieur de l'Amérique du Nord.
- définir les concepts de parenté ou d'appartenance à un clan (vision du monde autochtone) dans une culture autochtone de l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Lecture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- démontrer sa compréhension de textes écrits.
- lire une variété de textes afin de recueillir de l'information sur différents points de vue de nature culturelle.
- démontrer sa compréhension d'une vision autochtone du monde en analysant des termes clés.
- communiquer dans la langue autochtone étudiée avec d'autres élèves par voie électronique.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- commenter des textes en participant à des activités d'enrichissement linguistique (p. ex., débat, création de dialogues).
- comparer les points communs et les différences entre les idées, les personnages et les événements dans les textes étudiés.
- lire différents textes à des fins variées (p. ex., légende, nouvelle, journal autochtone).
- déduire, d'après le contexte, le sens des mots nouveaux et des expressions nouvelles.

Utilisation des mots et

des structures linguistiques

- lire couramment des textes à haute voix.
- étudier les structures linguistiques employées dans plusieurs textes.
- traduire des passages de différents textes.
- lire des textes contenant un vocabulaire spécialisé.
- communiquer dans la langue autochtone étudiée avec d'autres élèves, par l'entremise des technologies de la communication, pour connaître leurs idées, leurs sentiments et leurs opinions sur des questions d'actualité (p. ex., mode de vie rural et urbain, toxicomanie, système judiciaire).

Écriture

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- utiliser un vocabulaire étendu et se servir correctement de structures linguistiques variées en respectant les règles d'orthographe.
- démontrer une compréhension des conventions linguistiques étudiées dans ses travaux écrits.
- rédiger divers genres de textes tels que des nouvelles, des lettres, des narrations, des transcriptions de légendes ou de prose verbale et des biographies.
- réviser de façon indépendante ses travaux écrits en vue d'en améliorer le fond et la forme.
- communiquer en langue autochtone avec d'autres élèves par voie électronique.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Raisonnement et pensée critique

- démontrer une sensibilité à l'égard des valeurs culturelles autochtones dans ses travaux écrits (p. ex., nouvelle, journal, dissertation, article).
- démontrer sa connaissance de différents genres de discours (p. ex., description, exposé, compte rendu, dissertation, biographie).
- utiliser correctement des expressions familières et explorer des modes d'expression plus complexes pour relater des faits (p. ex., reportage radiophonique).
- utiliser une variété de paragraphes pour organiser ses textes et pour développer l'intrigue (p. ex., un dialogue pour accompagner un dessin ou une photographie).
- reconnaître que certains mots et certaines expressions ont plusieurs sens (p. ex., un sens propre et un sens figuré).

- échanger des points de vue sur des questions d'actualité avec d'autres élèves dans la langue autochtone étudiée par l'entremise des technologies de la communication (p. ex., toxicomanie, urbanisation, santé).

Utilisation des mots et des structures linguistiques

- utiliser correctement différentes structures linguistiques.
- démontrer sa compréhension du fait qu'une variété de structures de phrases est utilisée dans les langues autochtones.
- utiliser un vocabulaire approprié pour parler de sujets qui lui sont familiers.

Grammaire, conventions linguistiques et vocabulaire

Chaque langue reflète la culture et la philosophie des personnes qui la parlent. La grammaire, qui donne les règles à suivre pour écrire et parler correctement, encadre la langue. La compréhension de ces règles facilite l'expression des idées et la communication.

Les mots du vocabulaire autochtone sont bien plus chargés de sens que les mots du vocabulaire français ou anglais. Par conséquent, une communication de qualité dans n'importe quelle langue autochtone exige une bonne connaissance de la grammaire et du vocabulaire.

L'apprentissage de la grammaire peut être une activité à la fois utile et agréable qui s'inscrit dans un contexte pratique. Il est possible de recourir à différentes approches pédagogiques en plus de la mémorisation des règles de base. Une connaissance des structures linguistiques et du vocabulaire amène l'élève à réfléchir sur la façon dont s'emploie la langue dans diverses situations. Cette démarche l'incite à s'intéresser davantage à la langue, à améliorer son style d'écriture, à analyser les textes étudiés et à approfondir ses connaissances.

La présente section s'applique aux trois domaines d'étude du cours. L'élève devrait acquérir et appliquer des connaissances linguistiques par l'intermédiaire d'activités de communication dans les trois domaines d'étude.

Comme les éléments des deux langues autochtones les plus répandues en Ontario diffèrent profondément (langues algonquines et iroquoiennes), les catégories grammaticales sont présentées séparément.

Structure des phrases

Dans les langues autochtones, les phrases se présentent de diverses façons et peuvent faire appel à un ou à plusieurs éléments du discours : noms, pronoms, verbes, particules et conjonctions. Un verbe et ses affixes, qui reflètent des informations grammaticales telles que la personne, le nombre et le temps, peuvent constituer une phrase complète. Parfois, une particule peut exprimer une pensée complète. Les phrases peuvent également comprendre une ou plusieurs propositions qui seraient apparentées en français à des constructions simples, composées, complexes ou composées-complexes.

Règles d'orthographe et stratégies d'utilisation

- regroupement et reconnaissance des syllabes
- majuscules
- ponctuation
- signes diacritiques
- contractions associées à un débit rapide (langues iroquoiennes)
- ressources pédagogiques pour vérifier l'orthographe (p. ex., listes affichées en classe, textes, dictionnaires, lexiques, technologies d'information)

Vocabulaire

- utilisation du vocabulaire de base (*liste suggérée* : nombres de 1 à 1 000 000 et plus, opérations mathématiques, parenté reliée à la cosmologie, activités saisonnières, activités sociales, météo, activités communautaires, gouvernement, les arts tels musique, cinéma, danse, théâtre et peinture)
- utilisation de mots nouveaux tirés des unités d'étude, d'une liste de mots établie en classe ou d'une liste de mots personnelle
- utilisation d'un dictionnaire bilingue ou d'un lexique pour enrichir le vocabulaire

Éléments de la langue

Langues algonquines

Verbes

- *Espèce*
 - animé intransitif
 - inanimé intransitif
 - transitif animé
 - transitif inanimé
- *Temps*
 - présent
 - passé simple
 - futur d'intention
 - futur défini
 - forme conjonctive modifiée
 - dualité
 - suffixe conjonctif
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - régulier, irrégulier
 - proximatif
 - obviatif
 - animé intransitif
 - inanimé intransitif
 - transitif animé
 - transitif inanimé
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Ordre*
 - impératif
 - commandements directs et simples
 - dilatoire
 - indépendant
 - simples énoncés
 - conjonctif
 - interrogatif
 - phrases composées
 - phrases complexes
 - phrases composées complexes
 - conditionnel
 - dubitatif

- *Négation*
 - questions oui/non
 - négation simple
 - prohibitive
- *Voix*
 - active
 - passive

Noms

- *Espèce*
 - locatif
 - diminutif
 - possessif
 - dépendant
 - péjoratif
 - vocatif
 - prétérit
- *Genre*
 - animé
 - inanimé
- *Emploi*
 - sujet
 - objet
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Pronoms

- *Espèce*
 - personnel
 - dépendant
 - indépendant
 - interrogatif
 - démonstratif
 - possessif
 - indéfini
 - réfléchi
 - dubitatif
 - pausal
- *Nombre*
 - singulier
 - pluriel
- *Personne*
 - 1^{re}, 2^e, 3^e
 - proximatif
 - obviatif

Particules

- *Espèce*
 - interrogation
 - conjonction
 - quantité
 - adverbes de temps, de lieu, de manière, indiquant le degré

Éléments de la langue

Langues iroquoiennes

Verbes

- *Classification*
 - subjectif
 - classification des racines
 - objectif
 - classification des racines
 - transitif
 - intransitif
 - irrégulier
- *Conjugaison*
 - pronoms
 - 1^{re}, 2^e, 3^e personne
 - pronoms personnels
 - singulier
 - singulier-pluriel
 - pluriel
 - temps et aspect
 - impératif
 - interactif
- *Incorporation*
 - emploi des préfixes, suffixes et infixes
 - avec nom
 - adjectivale
 - quantitative
 - préfixes prépronominiaux
 - cislocatif
 - translocatif
 - combinaison de préfixes prépronominiaux
 - verbes *te-* (mohawk)
 - verbes *de-* (cayuga)
 - négation
 - contraste
- *Verbes irréguliers*

Noms

- *Classification*
 - formel
 - fonctionnel
 - animé
 - inanimé
- *Possessifs indépendants*
 - singulier, singulier-pluriel, pluriel
 - avec locatifs
 - du clan
- *Pronoms indépendants*
- *Numération indépendante*
- *Locatifs indépendants*
- *Adjectifs indépendants*
- *Incorporation*
 - numération
 - possessifs
 - avec verbe
 - construction sans adjectif
 - au pluriel
 - locative
 - quantitative
 - qualitative
 - combinaisons d'incorporations

Phrases

- *Espèces*
 - simples
 - composées
 - complexes
 - composées-complexes
- *Accord de genre*
- *Création de négations*
- *Création de questions*
- *Création de comparaisons*
- *Énoncés indépendants de quantité*
- *Phrases adverbiales*

Particules

- *Espèces*
 - interrogation
 - conjonction
 - quantité
 - adverbes de temps, de lieu, de manière, indiquant le degré

Quelques considérations concernant la planification du programme

Lors de la planification, l'enseignante ou l'enseignant tiendra compte des consignes qui sont énoncées dans le document complémentaire *Le curriculum de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Planification des programmes et évaluation, 2000*. Ce document présente des renseignements essentiels en ce qui concerne notamment les points suivants :

- le contexte de l'éducation en langue française;
- les différents types de cours au palier secondaire;
- l'éducation des élèves en difficulté;
- la place de la technologie dans le curriculum;
- les programmes d'appui dans la langue d'enseignement : actualisation linguistique en français et perfectionnement du français;
- les programmes d'English et d'anglais pour débutants;
- la formation au cheminement de carrière;
- l'éducation coopérative et l'expérience de travail;
- la santé et la sécurité.

Les considérations ayant une pertinence particulière pour la planification du programme-cadre de langues autochtones sont abordées dans les paragraphes qui suivent. De plus, il convient de prêter une attention particulière à l'importance de la participation des communautés autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de langue autochtones.

L'éducation des élèves en difficulté. La *Loi sur l'éducation* et les règlements pris en application de celle-ci exigent des conseils scolaires qu'ils fournissent aux élèves en difficulté des programmes et des services pour l'enfance en difficulté qui répondent à leurs besoins.

On doit élaborer et tenir à jour un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour chaque élève identifié comme étant en difficulté par le comité d'identification, de placement et de révision. Le PEI doit préciser, selon le cas, quelles sont les attentes modifiées ou différentes du curriculum ainsi que les adaptations, telles que la prestation de soutien et de services spécialisés, qui sont nécessaires pour répondre aux besoins de l'élève. Le PEI doit aussi préciser les méthodes à utiliser pour suivre les progrès de l'élève. Pour les élèves en difficulté de 14 ans et plus (à l'exception des élèves qui sont uniquement identifiés comme étant surdoués), le PEI doit aussi comprendre un plan pour aider ces élèves à faire la transition vers des études postsecondaires, des programmes d'apprentissage d'un métier ou un milieu de travail, et à optimiser leur autonomie au sein de la communauté.

On pourra aussi élaborer un plan d'enseignement individualisé pour les élèves qui bénéficient de programmes et de services pour l'enfance en difficulté, mais qui n'ont pas été identifiés comme des élèves en difficulté par le comité d'identification, de placement et de révision.

Comme l'apprentissage des langues est un processus complexe, les enseignantes et enseignants des programmes de langues autochtones doivent s'assurer qu'ils adaptent leurs approches et stratégies pédagogiques aux besoins énoncés dans le plan d'enseignement individuel des élèves en difficulté. Les modifications peuvent prendre diverses formes, notamment l'adaptation du contenu du cours (p. ex., mettre l'accent sur le travail oral); la modification des stratégies pédagogiques (p. ex., changer le rythme auquel on présente la matière nouvelle ainsi que les méthodes et les ressources utilisées pour la présenter); la modification des techniques d'évaluation (p. ex., mettre l'accent sur le travail oral, donner plus de temps pour les examens); l'utilisation d'équipement spécialisé (p. ex., ordinateurs modifiés, logiciels avancés). Étant donné que l'étude des langues favorise la pensée créative et la résolution de problèmes ainsi que le développement de compétences essentielles de communication, ces cours peuvent aider tout particulièrement les élèves en difficulté et accroître leur chance de succès dans d'autres disciplines.

La place de la technologie dans le curriculum. La technologie offre toute une gamme de ressources qui peuvent simultanément faciliter et enrichir l'apprentissage des langues autochtones. Ces ressources comprennent des programmes permettant d'offrir un enseignement individualisé aux élèves qui n'ont pas la même maîtrise de la langue étudiée que les autres élèves de la classe. La technologie leur offre un éventail diversifié d'expériences d'apprentissage des langues et des cultures auxquelles ils ou elles auraient difficilement accès autrement. Par exemple, Internet peut donner aux élèves la chance de visiter des musées ou des sites culturels et les aider à trouver de la documentation. De plus, les élèves peuvent se servir de la technologie pour communiquer avec des élèves d'autres régions de la province ou du monde qui apprennent la même langue autochtone.

La formation au cheminement de carrière. Le personnel enseignant des cours de langues autochtones, ainsi que les conseillères et conseillers en orientation pour le choix des cours, doivent donner à tous les élèves de l'information sur les cours de langues autochtones offerts et la formation au cheminement de carrière. Les élèves auront plus confiance en eux-mêmes et pourront acquérir des compétences cognitives, des habiletés interpersonnelles et une ouverture culturelle en apprenant à penser et à communiquer dans une langue autochtone, en particulier s'il s'agit d'une langue ancestrale. Pour les élèves autochtones inscrits à ce programme, l'apprentissage d'une langue autochtone contribuera à l'acquisition d'une image positive d'eux-mêmes. Cette démarche les motivera et leur donnera une force intérieure leur vie durant.

En plus des nombreuses possibilités de carrière pour les personnes bilingues ou multilingues, les élèves auront l'occasion de se sensibiliser aux nouvelles carrières fondées sur la technologie de l'information qui exigent des compétences en langues autochtones. En effet, les collectivités des Premières Nations offrent des débouchés professionnels dans divers domaines comme l'éducation, l'administration et la création de logiciels.

L'éducation coopérative et l'expérience de travail. Les élèves des cours de langues autochtones peuvent appliquer leurs compétences linguistiques de bien des façons. Ils ou elles peuvent travailler dans le contexte de la classe en aidant le personnel enseignant à élaborer du matériel d'apprentissage ou en jouant le rôle de tuteur auprès des élèves ayant besoin de soutien. Les postes de radio des collectivités des Premières Nations donnent aux élèves la possibilité de réaliser des émissions, des annonces publicitaires et des messages d'intérêt public en langues autochtones. Les élèves peuvent utiliser leurs compétences dans des activités de service communautaire, notamment en travaillant dans les centres communautaires et culturels autochtones et dans les bureaux d'administration des Premières Nations.

Participation de la communauté autochtone. Le succès des programmes de langues autochtones dépend de la prise de conscience, de l'appui et de la participation de toute la communauté. Souvent, seulement les enseignantes, les enseignants et les Anciens militent en faveur de l'enseignement d'une langue autochtone. Cependant, la culture, les traditions, les valeurs, les croyances et la vision du monde qui sous-tendent la langue autochtone risquent de disparaître si cette langue n'est pas enseignée aux futures générations. Il est donc important que les parents renforcent l'importance d'enseigner cette langue et cette culture.

Dans les communautés autochtones, il est essentiel d'aboutir à un consensus et de donner un appui solide aux programmes de langues. Les personnes parlant ces langues doivent prendre part aux décisions locales concernant l'usage de l'orthographe. Les organismes autochtones, autres que les écoles, doivent reconnaître et encourager les efforts des élèves visant à faire revivre les langues autochtones. Il faut inciter les membres de la communauté à appuyer le programme en jouant le rôle de personnes-ressources, par exemple, en répondant aux questions des élèves ou en conversant avec eux dans leur langue maternelle. Les journaux locaux pourraient également donner une place importante à la langue en faisant connaître les activités des élèves inscrits aux cours de langues autochtones. Les stations de radio locale pourraient diffuser des émissions axées sur l'enseignement du vocabulaire. Les stations de langue autochtone pourraient mettre en ondes des chansons, des chants rituels et des contes. Les administrateurs de la collectivité pourraient adopter des politiques concernant l'emploi des langues autochtones dans les rencontres sociales et les fonctions publiques, notamment sur les panneaux indicateurs du système routier et dans les bâtiments publics, dans les annonces communautaires et lors d'activités courantes. À l'occasion de cérémonies et d'activités publiques, on pourrait prévoir une partie des programmes en langues autochtones pour bien souligner l'importance et la valeur de celles-ci pour la communauté.

Grille d'évaluation du rendement

La grille d'évaluation du programme-cadre de langues autochtones porte sur les quatre compétences suivantes : connaissance et compréhension; habiletés de pensée et de recherche; communication; mise en application. Ces quatre compétences ont été déterminées en tenant compte des attentes énoncées pour chacun des cours de langues autochtones. Des niveaux de rendement sont décrits pour chacune des compétences présentées dans la grille d'évaluation*. (On trouvera de plus amples renseignements sur les niveaux de rendement, l'évaluation et la communication des résultats dans le document complémentaire *Le curriculum de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Planification des programmes et évaluation, 2000.*)

Le personnel enseignant pourra se servir de la grille d'évaluation pour :

- planifier l'enseignement et les activités d'apprentissage, de façon à permettre aux élèves de satisfaire aux attentes du cours;
- planifier les méthodes d'évaluation qui lui permettront de déterminer avec exactitude le rendement des élèves à l'égard des attentes du cours;
- sélectionner des exemples de travaux de ses élèves qui représentent le mieux leur rendement;
- offrir aux élèves une rétroaction détaillée sur leur rendement et leur suggérer des moyens pour s'améliorer;
- déterminer, vers la fin du cours, le niveau de rendement que l'élève atteint le plus fréquemment pour chacune des compétences, selon ce qui indiquent ses travaux;
- choisir une méthode pour effectuer l'évaluation finale;
- déterminer la note finale.

Pour leur part, les élèves pourront utiliser la grille d'évaluation pour :

- évaluer leur apprentissage;
- planifier, en collaboration avec le personnel enseignant, des stratégies leur permettant d'améliorer leur rendement.

L'uniformité de l'évaluation à travers la province repose, en grande partie, sur le recours à la même grille dans une discipline pour évaluer le rendement des élèves. De la documentation sera fournie au personnel enseignant afin de l'aider à adapter ses méthodes d'évaluation.

* Il ne faut pas confondre niveaux de rendement et niveaux de cours dans le programme-cadre des langues autochtones.

Le ministère fera parvenir les ressources suivantes aux conseils scolaires à des fins de distribution au personnel enseignant :

- un bulletin provincial ainsi qu'un guide explicatif;
- des documents sur la planification de l'enseignement;
- des vidéocassettes sur l'évaluation;
- de la documentation pour la formation;
- un planificateur électronique pour le curriculum.

En planifiant son programme, le personnel enseignant s'assurera de relier les attentes et les compétences énumérées dans la grille d'évaluation. L'enseignement incorporera toutes les attentes du cours, et l'évaluation des attentes se fera en fonction de la compétence appropriée. Le personnel enseignant déterminera le rendement de l'élève en se fondant sur les descripteurs des quatre niveaux de rendement. Les élèves auront des occasions multiples et diverses de démontrer jusqu'à quel point ils ou elles ont satisfait aux attentes du cours et ce, pour chacune des quatre compétences. Le personnel enseignant pourrait leur fournir des exemples de travaux qui illustrent les différences entre les niveaux de rendement.

Le niveau 3 de la grille d'évaluation correspond à la norme provinciale. On peut définir le rendement escompté au niveau 3 en combinant les descripteurs de la colonne intitulée «70 - 79 % (Niveau 3)».

Grille d'évaluation du rendement pour les langues autochtones, niveaux 4 et 5

Compétences	50 – 59 % (Niveau 1)	60 – 69 % (Niveau 2)	70 – 79 % (Niveau 3)	80 – 100 % (Niveau 4)
Connaissance et compréhension	L'élève :			
– connaissance des conventions linguistiques requises (p. ex., orthographe, grammaire, vocabulaire, dérivés)	– démontre une connaissance limitée des conventions linguistiques requises	– démontre une connaissance partielle des conventions linguistiques requises	– démontre une connaissance générale des conventions linguistiques requises	– démontre une connaissance approfondie des conventions linguistiques requises
– compréhension du matériel lu (p. ex., extraits, textes, matériel documentaire)	– démontre une compréhension limitée du matériel lu	– démontre une compréhension partielle du matériel lu	– démontre une compréhension générale du matériel lu	– démontre une compréhension approfondie et subtile du matériel lu
– compréhension des rapports entre la culture et la langue autochtones	– démontre une compréhension limitée des rapports entre la culture et la langue autochtones	– démontre une compréhension partielle des rapports entre la culture et la langue autochtones	– démontre une compréhension générale des rapports entre la culture et la langue autochtones	– démontre une compréhension approfondie et subtile des rapports entre la culture et la langue autochtones
Habiletés de pensée et de recherche	L'élève :			
– pensée critique et pensée créative	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une efficacité limitée	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une certaine efficacité	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une grande efficacité	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une très grande efficacité
– habiletés de recherche (p. ex., formulation de questions; planification; choix de stratégies et de ressources; analyse et interprétation de l'information; formulation de conclusions)	– applique un nombre limité des habiletés du processus de recherche	– applique certaines des habiletés du processus de recherche	– applique la plupart des habiletés du processus de recherche	– applique toutes ou presque toutes les habiletés du processus de recherche
Communication	L'élève :			
– communication de l'information et des idées, oralement et par écrit	– communique l'information et les idées avec peu de clarté	– communique l'information et les idées avec une certaine clarté	– communique l'information et les idées avec une grande clarté	– communique l'information et les idées avec une très grande clarté et avec assurance
– utilisation des symboles et des aides visuelles	– utilise les symboles et les aides visuelles avec peu d'exactitude et une efficacité limitée	– utilise les symboles et les aides visuelles avec une certaine exactitude et efficacité	– utilise les symboles et les aides visuelles avec une grande exactitude et efficacité	– utilise les symboles et les aides visuelles avec une très grande exactitude et efficacité

Compétences	50 – 59 % (Niveau 1)	60 – 69 % (Niveau 2)	70 – 79 % (Niveau 3)	80 – 100 % (Niveau 4)
Communication (suite)	L'élève :			
– utilisation de la langue (p. ex., la grammaire, le vocabulaire, notamment la terminologie spécialisée)	– utilise la langue avec peu d'exactitude	– utilise la langue avec une certaine exactitude	– utilise la langue avec une grande exactitude	– utilise la langue avec une très grande exactitude
– communication à des fins et pour des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension limitée des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une certaine compréhension des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension générale des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension approfondie des fins et des auditoires divers
– utilisation de diverses formes de communication	– utilise diverses formes de communication avec une compétence limitée	– utilise diverses formes de communication avec une certaine compétence	– utilise diverses formes de communication avec une grande compétence	– utilise diverses formes de communication avec une très grande compétence
Mise en application	L'élève :			
– application des idées et des habiletés dans des contextes familiers	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec une efficacité limitée	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec une certaine efficacité	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec une grande efficacité	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec une très grande efficacité
– transfert des concepts, des habiletés et des procédés à de nouveaux contextes	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec une efficacité limitée	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec une certaine efficacité	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec une grande efficacité	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec une très grande efficacité
– utilisation des procédés, de l'équipement et de la technologie	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte uniquement sous supervision	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte avec peu de supervision	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte et encourage les autres à faire de même
– rapprochements (p. ex., entre les expériences personnelles et la matière, entre les matières, entre les matières et le monde)	– fait des rapprochements avec une efficacité limitée	– fait des rapprochements avec une certaine efficacité	– fait des rapprochements avec une grande efficacité	– fait des rapprochements avec une très grande efficacité

N.B. : L'élève qui obtient moins de 50 % à la fin d'un cours ne recevra pas de crédit pour ce cours.

Le ministère de l'Éducation tient à remercier toutes les personnes, les groupes et les organismes qui ont participé à l'élaboration et à la révision de ce document.

ISBN 0-7778-9210-3

00-042

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000